

MasterRoc[®] MF 90 I

Adjuvant haute performance, réducteur d'eau et plastifiant, pour remblais miniers cimentaires

Description

L'adjuvant liquide MasterRoc MF 90 I est un agent réducteur d'eau utilisé pour améliorer les propriétés d'un matériau de remblayage.

Utilisations

Recommandé pour :

- Remblai en pâte cimenté
- Remblai hydraulique cimenté à haute densité
- Remblai rocheux cimenté
- Remblai d'agrégats cimenté

Caractéristiques

- Réduction de la teneur en eau des matériaux de remblayage pour obtenir l'affaissement désiré
- Améliore les propriétés d'affaissement et de fluidité
- Augmente la résistance en place à tous les stades de vieillissement
- Temps de prise et taux de durcissement normaux
- Réduit les pressions de pompage et de distribution
- Effet de mouillage rapide, grande efficacité de mélange et fluidité supérieure
- Le dosage recommandé peut être dépassé pour augmenter le temps de prise

Avantages

- Optimisation du mélange et/ou diminution des coûts grâce à une réduction d'utilisation des agents liants (ciment, scories, cendres volantes)
- Meilleure malléabilité des matériaux de remblayage, exigeant moins d'eau
- Plus grande résistance in situ des matériaux de remblayage
- Peut aider à réduire les temps de cycle et augmenter la productivité
- Réduit la perméabilité et le rétrécissement des matériaux de remblayage durcis

Directives d'utilisation

Dosage : La plage de dosage de l'adjuvant MasterRoc MF 90 I dépendra de la teneur totale en matériaux cimentaires du mélange et de la distribution granulométrique du matériau de remblayage. La plage de dosage normale de l'adjuvant MasterRoc MF 90 I est de 200-600 ml/tonne métrique (6-18 oz/tonne) de remblayage total. Des dosages hors de la plage recommandée peuvent être utilisés après essai.

Procédure d'application : L'adjuvant MasterRoc MF 90 I peut être versé directement dans l'eau ou dans le mélange complètement mouillé. L'adjuvant MasterRoc MF 90 I ne doit cependant pas être versé directement sur un agent liant sec ou avec un autre adjuvant.



Données sur le produit

Corrosion : Ne contient pas de chlore, non corrosif : Aucun chlorure de calcium ou autre produit à base de chlorure n'est utilisé dans la fabrication de l'adjuvant MasterRoc MF 90 I.

Compatibilité : Si ce produit est utilisé avec d'autres adjuvants, chaque adjuvant doit être incorporé séparément au mélange. Cet adjuvant ne produit aucune réaction chimique avec la plupart des matériaux de remblayage. Il est recommandé de tester ce produit avant de l'utiliser en situation réelle.

N'utilisez pas l'adjuvant MasterRoc MF 90 I avec des adjuvants contenant du sulfonate de bêta-naphtalène. Des comportements erratiques de l'affaissement, de l'écoulement et de la pompabilité pourraient survenir.

Si vous désirez des instructions pour l'évaluation de l'adjuvant MasterRoc MF 90 I dans des applications de remblayage spécifiques, n'hésitez pas à communiquer avec votre représentant commercial local.

Entreposage et manutention

Température d'entreposage : L'adjuvant MasterRoc MF 90 I doit être entreposé sous une température supérieure à 5 °C (40 °F), à l'abri de toute chaleur excessive et de toute exposition directe au soleil. Si l'adjuvant MasterRoc MF 90 I vient à geler, il doit être exposé à une température supérieure à 2 °C (35 °F), puis reconstitué avec une légère agitation. N'utilisez pas de dispositif à air comprimé pour l'agitation.

Durée de conservation : Lorsqu'il est entreposé correctement, l'adjuvant MasterRoc MF 90 I se conservera au moins 12 mois. Si l'adjuvant MasterRoc MF 90 I a dépassé sa durée de conservation, communiquez avec votre représentant commercial local pour savoir s'il convient d'utiliser le produit et quels sont les dosages recommandés.

Conditionnement

L'adjuvant MasterRoc MF 90 I est offert en cube et peut être livré en vrac sur demande.

Documents connexes

Fiche signalétique : Adjuvant MasterRoc MF 90 I

Renseignements supplémentaires

Pour plus de renseignements sur l'adjuvant MasterRoc MF 90 I et son utilisation dans la mise au point de mélanges de béton aux caractéristiques spécifiques, communiquez avec votre représentant local.

Master Builders Solutions développe des technologies pour l'industrie de la construction, permettant ainsi aux gens de mieux construire. Nous sommes présents dans environ 40 pays et exploitons 35 sites de production comptant plus de 1 600 employés. Nous développons, produisons et commercialisons des adjuvants chimiques de haute qualité ainsi que des technologies de base adjacentes afin de relever les défis d'aujourd'hui et de soutenir un avenir décarboné. Notre personnel joue un rôle essentiel et associe des technologies de pointe à un héritage de marque solide afin de dépasser les attentes de nos clients et d'assurer une création de valeur continue.

Avis de garantie limitée

Master Builders Solutions Admixtures US, LLC ("Master Builders Solutions") garantit que ce produit est exempt de tout défaut de fabrication et respecte les propriétés techniques du présent Guide de données techniques, s'il est utilisé comme indiqué pendant sa durée de vie. L'obtention de résultats satisfaisants dépend non seulement de la qualité des produits, mais aussi de nombreuses circonstances indépendantes de notre volonté. MASTER BUILDERS SOLUTIONS N'OFFRE AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, SUR SES PRODUITS, NOTAMMENT DES GARANTIES MARCHANDES OU DE CONVENANCE À UN USAGE PARTICULIER. Le seul et unique recours de l'acheteur pour toute réclamation concernant ce produit, y compris, mais sans s'y limiter, les réclamations faisant état d'une violation de garantie, de négligence, de responsabilité stricte ou autre, est l'expédition à l'acheteur d'une quantité de produit égale à celle qui n'est pas conforme à la garantie ou le remboursement du prix d'achat de ce produit, à la seule discrétion de Master Builders Solutions. Toute réclamation concernant ce produit doit être reçue par écrit dans un délai d'un (1) an à compter de la date d'expédition. L'acheteur renonce aux réclamations déposées après ce délai. MASTER BUILDERS SOLUTIONS NE PEUT ÊTRE TENUE RESPONSABLE DE TOUT DOMMAGE PARTICULIER, ACCESSOIRE, CONSÉCUTIF (Y COMPRIS LA PERTE DE PROFITS) OU PUNITIF DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT.

L'acheteur doit déterminer l'adéquation des produits à l'utilisation prévue et assume tous les risques et responsabilités à cet égard. Ces renseignements, et tout autre conseil technique formulé ultérieurement, reposent sur l'expérience et les connaissances actuelles de Master Builders Solutions. Cependant, Master Builders Solutions n'assume aucune responsabilité quant à la communication de tels renseignements ou conseils, y compris dans la mesure où ces renseignements ou conseils peuvent être liés aux droits de propriété intellectuelle de tiers, en particulier les droits de brevet. De plus, aucune relation juridique ne peut être créée ou entraînée par la présentation de ces renseignements ou conseils techniques. Master Builders Solutions se réserve le droit d'apporter des changements selon les progrès technologiques et les développements ultérieurs. L'acheteur du ou des produits doit les tester pour déterminer leur adéquation à l'application et l'utilisation prévues avant de procéder à leur application complète. Seuls des experts qualifiés peuvent vérifier le rendement du produit décrit ici en procédant à des essais.